

10 Faits divers & Justice

Immigration clandestine
Plus de 400 dos mouillés rapatriés

Un instantané de l'embarquement au Port Môle de Libreville, sous escorte des forces de sécurité.



Vue partielle des candidats au séjour illégal au Gabon dans les locaux des services de l'immigration.



Quelques provisions fournies par les autorités gabonaises pour l'alimentation des immigrés lors de leur voyage.

F.M.MOMBO
Libreville/Gabon

Au nombre de quatre cent vingt huit (428) très exactement, ces sans-papiers ont regagné leurs pays respectifs, à bord du bateau *Emiliana Carneiro IMO-0101843, battant pavillon camerounais. L'opération s'est déroulée, le samedi 20 juin 2015, à la direction générale de la Documentation et de l'immigration (DGI), sous*

la surveillance des agents de la Direction du contrôle de l'immigration (DCI).

L'INITIATIVE de rapatrier les 428 immigrés clandestins d'origine ouest-africaine intervient après que plusieurs dos-mouillés ont été interceptés, il y a près d'un mois, au large des côtes gabonaises, qu'ils ont ralliés à bord des pirogues de fortune.

Toutefois, au-delà de cette nouvelle vague de clandestins, le reflux concerne également les sans-papiers interpellés ré-

comment à travers les rues de Libreville, lors d'une opération coup de poing. Sur les 428 personnes ayant embarqué samedi soir, on dénombre 187 Burkinabé, 86 Maliens, 36 Sénégalais, 35 Togolais, 22 Nigériens, 18 Béninois, 18 Guinéens (Conakry), 11 Nigériens, 9 Ivoiriens et 6 Ghanéens.

Au terme d'une opération d'identification individuelle et de la mise en place des conditions plus humaines de transport, la direction générale de la Documentation et de l'immigration a, au nom du Gabon, affrété un

navire spécial pour rapatrier ces candidats au séjour illégal.

Autrement dit, le rapatriement a été fait conformément aux conventions qui lient le Gabon à d'autres pays en matière d'immigration. Depuis l'arraisonnement des embarcations de ces clandestins, jusqu'à leur départ, la direction générale de la Documentation et de l'Immigration, par l'entremise de la direction du contrôle de l'immigration, s'est assurée du bon traitement de chacun d'eux, de sorte à éviter des incidents

diplomatiques susceptibles d'être causés par une quelconque maladresse sur ces personnes ayant séjourné au Centre de rétention de la DGI avant leur acheminement.

C'est donc avec le soulagement d'une opération menée dans les règles de l'art, que les agents de la DCI ont vu les immigrés clandestins quitter les côtes gabonaises, à bord d'un bateau affrété exclusivement pour eux, c'est-à-dire un mode de transport différent, par son confort, des embarcations de fortune

qu'ils empruntent souvent pour venir au Gabon, avec tous les risques que cela comporte.

Bien que notre pays soit une terre d'accueil et d'hospitalité, il n'en demeure pas moins que les autorités exigent de tous ceux qui veulent y vivre le respect des règles et lois en vigueur en matière d'entrée et de sortie du territoire, l'objectif étant d'être totalement en phase avec la politique d'immigration réfléchie, responsable et maîtrisée prônée au plus haut niveau.

Accident de la circulation

Daniel Kombé Lékambo et Camille Milamba tués aux portes de Mbigou

F.N
Mbigou/Gabon

De retour de Malinga, alors qu'ils s'apprêtaient à entrer dans la commune de Mbigou, leur véhicule a effectué une embardée pour se retrouver dans un cours d'eau. Seul le troisième passager, assis à l'arrière du pick-up, a pu s'en tirer.

FIN tragique pour l'ancien dirigeant de la Fédération des syndicats de l'éducation nationale (Fesena) et ancien député de l'Union gabonaise pour la démocratie et le développement (UGDD), Daniel Kombé Lékambo, et

pour le capitaine de gendarmerie à la retraite Camille Milamba. Tous deux ont trouvé la mort au cours d'un accident de la circulation, survenu dans la nuit de dimanche à lundi, vers 22 heures, non loin de Mbigou, dans la province de la Ngounié.

Selon le constat effectué par les éléments de la brigade de gendarmerie du chef-lieu du département de la Boumi-Louétsi, le véhicule de type pick-up revenait d'une mission politique à Malinga, en prélude à l'arrivée dans la région de l'opposant Jean Ping. À bord du véhicule se trouvaient, outre Daniel Kombé Lékambo, un ancien capitaine de gendarmerie à la retraite, Camille Milamba (au volant), ainsi qu'un



Photo : JOE MANIANGA

L'ancien député Kombé Lékambo, qui a péri dans l'accident... Photo de droite : ...aux portes de la commune de Mbigou.

autre passager assis à l'arrière. Après avoir passé le village Kambamongo, situé à 11 km de la commune de Mbigou,



Photo : SCOM

le conducteur aurait mal négocié un virage à hauteur du pont sur la rivière Wouvi, à 6 km de Mbigou. Probablement surpris par cet aléa,

Milamba a perdu le contrôle de son véhicule, qui a piqué du nez dans le cours d'eau, heurtant au passage une bille d'okoumé, avant de se

retrouver les quatre roues en l'air.

Les deux occupants de la cabine sont restés prisonniers à l'intérieur, jusqu'à ce que mort s'en suive. Entre-temps, l'autre passager, assis à l'arrière, parviendra à sortir de l'eau avant d'alerter les autorités et la communauté.

Pour l'instant, il est très tôt pour connaître les véritables causes de cet accident tragique. Mais, selon le constat fait sur le terrain, le manque de vigilance ou encore la méconnaissance du tronçon pourrait contribuer à cette explication. Les corps ont été ramenés à Mouila et placés à Caspega.

Usurpation de titre et vol de véhicule à Lambaréné

Ngoni Andeya, le faux lieutenant de police, aux arrêts

SCOM
Libreville/Gabon

Le nouveau pensionnaire de la prison centrale de Lambaréné aurait profité de cette qualité usurpée pour dérober un véhicule à usage de taxi.

CONVAINCU que le statut d'agent de police offrait des avantages, Sylvester Sperandezzi Ngoni Andeya, alias Lieutenant Boumi, Gabonais, 30 ans, pour exister, se faisait passer pour un officier des Forces de police nationale (FPN) à Lambaréné. Interpellé dans la nuit du 3 au 4 juin dernier, l'intéressé a été déferé, le 12 juin 2015, devant le parquet de Lambaréné, qui l'a placé sous mandat de dépôt.

Les déboires judiciaires du faux lieutenant de la Police judiciaire (PJ) commencent dans la nuit du 2 au 3 juin dernier, quand il monte à bord d'un taxi au carrefour Isaac. Pour intimider le chauffeur, le "Lieutenant Boumi" feint de téléphoner pour se renseigner sur la position de son soi-disant collègue avec lequel il doit effectuer une rafle. Aussi, exige-t-il d'être déposé au quartier Adouma.

Mais à mi-chemin, le faux policier change d'avis et demande au taximan de le ramener plutôt à son point de départ. Une fois de retour à Isaac, les deux hommes, c'est-à-dire, le "policier" et le pauvre chauffeur de taxi, entrent dans un troquet très animé.

« Le taximan n'ose rien refuser au pseudo-agent de la Police judiciaire, qui invite même des filles à leur



Photo : SCOM

Le "Lieutenant Boumi" lors de sa garde à vue au commissariat d'Isaac.

table, pour rendre l'ambiance plus agréable », indique l'Officier de police judiciaire (OPJ) du commissariat

d'Isaac, en charge de l'enquête. Mais Sylvester Sperandezzi Ngoni Andeya met à profit cette bonne ambiance pour subtiliser les clés du taxi. Le "Lieutenant Boumi" se lève ensuite, sous le fallacieux prétexte d'aller se soulager. Or, sa véritable intention est de disparaître avec le véhicule et de laisser le taximan s'occuper de la note salée. « Le conducteur du taxi a cherché le monsieur toute la nuit, dans tous les coins chauds de la ville, sans se douter des intentions du faux OPJ », relève l'enquêteur.

Mais peu avant le lever du jour, le malheureux transporteur voit sa voiture passer à toute vitesse dans la zone d'Isaac, où il réside, avec des agents d'une entreprise de sécurité à bord. Vérification faite, les vigiles se dirigent vers la brigade de gendarmerie, pour livrer le faux

policier en état d'ébriété, et coupable d'une fausse manœuvre.

Mais une fois de plus, Ngoni Andeya fait valoir sa qualité de flic devant les pandores, qui décident plutôt de réquisitionner la voiture et de le laisser partir.

Le taximan poursuit ses recherches à la PJ, où il apprend que le "Lieutenant Boumi" ne fait pas partie des effectifs de ce corps. Au poste de gendarmerie où il se rend par la suite, il retrouve son automobile, stationnée. Entre-temps, une plainte déposée au commissariat d'Isaac pour facture impayée aboutit à l'arrestation du présumé escroc. Lors d'une fouille effectuée sur le filou par les OPJ, de vrais policiers cette fois-ci, ils se rendent compte qu'il est en possession d'un permis de conduire appartenant à autrui...